

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)

8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****2020-96****SEANCE DU 22 JUIN 2020**

LN/CJ n° 2020/04

Objet de la délibération :DESIGNATION DE DELEGUES AU  
SYNDICAT MIXTE DES TROIS  
RIVIERES  
(SM3R)

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **28**Pouvoir : **01**Votants : **29**Date de la convocation :Date de la convocation :  
16 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

**Etaient présents :**

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOKOUROFF Sonia, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusée : ROUZET Sylvie, pouvoir à BONVIN Béatrice

Secrétaire de séance : PONÇON Anne

**VU** l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte des Trois Rivières qui prévoit que la commune d'Epernon doit être représentée par deux délégués titulaires pour siéger au Comité,

**CONSIDERANT** que, suite au renouvellement général des Conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune d'Epernon au sein du syndicat,

Les membres du Conseil municipal sont invités à désigner les délégués au SM3R :

Sur l'exposé présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTANTS :	POUR :	ABSTENTIONS :	CONTRE :
<b>29</b>	<b>29</b>		

**APPROUVE** la désignation de :

Madame Armelle THERON-CAPLAIN et  
de Monsieur Marc BAUDELLOT

en qualité de délégués de la commune au SM3R.

Fait et délibéré à Epernon, le 22 juin 2020

Le Maire,

F. BELHOMME 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200622-D2020\_06\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2020

Notification : 24/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.